



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports scolaires

Question écrite n° 25605

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la sécurité dans les transports scolaires en autocars. Il apparaît que les dangers pour les enfants sont considérables lors de la montée et de la descente des autocars à des arrêts non encore sécurisés. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'aménagement des aires d'embarquement devant les établissements scolaires et des points d'arrêt constitue un aspect important de la sécurité des élèves lors de leurs déplacements quotidiens en autocar. Les accidents qui se produisent sur ces aires et points d'arrêt ne sont pas les plus nombreux, mais sont souvent graves et méritent donc une attention soutenue. Cette situation a été prise en compte par le groupe de travail permanent sur la sécurité dans les transports d'enfants qui siège au Conseil national des Transports. Sur proposition de ce groupe de travail, le ministre chargé des transports a confié au Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) et à l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP) la rédaction d'un guide intitulé « Transports des scolaires : la sécurité aux aires d'arrêt », paru en mai 1995. Le groupe de travail permanent a poursuivi ses travaux depuis cette date et c'est précisément pour réduire encore les risques d'accident que le secrétaire d'État aux transports et à la mer a saisi le Conseil national des transports d'une nouvelle réflexion sur la sécurité des points d'arrêt en transport scolaire en demandant la mise au point d'un référentiel de sécurité sur ces points d'arrêt et l'actualisation du guide cité précédemment. Un groupe de travail présidé par le sénateur André Lardeux, président du conseil général de Maine-et-Loire, comprenant l'ensemble des partenaires du transport scolaire de même que des experts en matière de sécurité, a été mis en place en septembre 2003 et doit rendre ses travaux au premier semestre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25605

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7393

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9438